UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
DU CANTON DE BERNE
Chambre de commerce bernoise

Kramgasse 2, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 388 87 87, fax 031 388 87
www.bern-cci.ch

Communiqué de presse

Berne, le 6 novembre 2020

Pour tout renseignement complémentaire :
Kurt Rohrbach, président de l'UCI du canton de Berne, portable 076 370 54 01
Adrian Haas, directeur de l'UCI du canton de Berne, portable 079 717 24 24

L'UCI demande au Conseil-exécutif d'agir rapidement

L'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) salue certes les mesures COVID décidées, mais exige cependant de la Confédération davantage de moyens pour atténuer l'impact sur les branches professionnelles concernées. Il appelle aussi le Canton de Berne à faire de même.

L'UCI salue les mesures décidées par la Confédération et le Canton de Berne pour réduire le nombre alarmant de cas COVID et ainsi délester les hôpitaux et empêcher un deuxième confinement.

L'aggravation conséquente de la situation économique, surtout dans les domaines du secteur des voyages, de la gastronomie, de l'événementiel et du tourisme requiert toutefois des mesures supplémentaires. Du point de vue de l'UCI, le mieux serait que la Confédération mette davantage de fonds à disposition en vue de réduire le nombre de cas de rigueur. Les quelque 24 millions de francs actuellement prévus par le Canton de Berne sont clairement insuffisants. De même, la clef de répartition entre les cantons devrait s'appuyer sur les risques encourus, c.-à-d. être conçue en fonction des branches professionnelles.

Cependant, de l'avis de l'UCI, le Canton de Berne n'échappera pas à la nécessité de prendre aussi lui-même les choses en main. Par exemple, il serait ainsi possible d'édicter une ordonnance d'exécution de la réglementation fédérale en vertu du droit de nécessité (basée sur l'art. 91 de la Constitution cantonale). Tant qu'aucune contribution n'est versée à fonds-perdu, les questions les plus ardues à ce propos devraient pouvoir être résolues. On pourrait envisager, eu égard à des prêts ou des cautionnements, un accord avec les banques de la place ou la Coopérative de cautionnement pour PME (CC Centre).

Compte tenu de l'urgence de la situation, l'UCI exige du Canton de Berne une approche duale, en posant, d'une part, des exigences claires à la Confédération dans le cadre de la consultation sur la réglementation de cas de rigueur et, d'autre part, en présentant parallèlement et rapidement une solution d'application au niveau cantonal.